

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Instructeur sur entraîneur synthétique de vol (SFI)

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Instruire un élève pilote pour l'amener au niveau requis pour la délivrance de la licence, de la qualification ou de l'autorisation considérée.</p>	<p>Démonstration des compétences d'instructeur, durant l'instruction avant le vol, après le vol et théorique, au travers des épreuves suivantes, organisées par un examinateur d'instructeur de vol (FI(E)) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examens théoriques oraux au sol 2. Briefing avant le vol 3. Instruction en vol 4. Debriefing après le vol. <p>+ le cas échéant, d'autres exercices adéquats pour évaluer les compétences d'instructeur.</p> <p>L'évaluation dure au moins 3 heures et est effectuée sur la même classe ou le même type de simulateur de vol utilisé pour l'instruction au vol.</p>	<p>L'examineur d'instructeur de vol (FI(E)) évalue la réussite du stagiaire au regard des critères suivants :</p> <p>Le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prépare les moyens, - crée un climat propice à l'apprentissage, - transmet les connaissances, - intègre la gestion des menaces et des erreurs (TEM) et la gestion des ressources équipages, - gère le temps pour atteindre les objectifs de formation, - facilite l'apprentissage, - évalue les performances du stagiaire, - suit et fait le bilan de la progression, - évalue les sessions de formation, - rend compte des résultats.